

Famille Marcel Jourdain Lot de trappe No. 285

Mémoire préparé à l'attention
de la Commission d'examen
des impacts du
Projet hydroélectrique
de la Rivière Toulnostouc

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (B.A.P.E.)

Uashat, le 8 mars 2001



150
Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc par Hydro-Québec
Côte-Nord
6211-03-061

DM18



**La famille Marcel Jourdain
Lot de trappe No. 285**

**Grégoire Jourdain
Lucien Gabriel Jourdain
Sylvain Jourdain
Esther Jourdain
Justine Jourdain
Rose-Alma Jourdain
Rébecca Jourdain
Marie Couture Jourdain
Adéline Jourdain
Rachel Jourdain
Thérèse Jourdain**



Préparé par :

Grégoire Jourdain
Grégoire Jourdain

Ce document est dédié
à la mémoire de mon
père Marcel Jourdain.

Décédé le 1^{er} avril 1980

Nitauassim.

*Vois cet immense territoire,
 Il reflète la splendeur de la vie.
 Vois la beauté dans ces vastes forêts
 Tu y retrouveras les traces de pas de
 nos ancêtres.
 Vois ces montagnes si majestueuses
 Elles te rappelleront nos itinéraires
 périlleux
 Ecoute le bruissement de ces feuilles
 Il te murmure notre langage*

*Ecoute le chant de ce ruisseau
 Il te mènera vers parcourir les
 vallées
 Écoute le cri de ce huard
 Il te transmettra notre héritage
 sacré.*



*"Quand un huard se tait"
 Un autre huard fait entendre un cri
 Vous rien ne meurt
 Tout renaît... Ainsi est la vie.
 Tabulou Hissael*

7.6.1993

**MÉMOIRE À L'ATTENTION DE LA COMMISSION
D'EXAMEN DES IMPACTS DU PROJET
HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC.**

**MADAME LA PRÉSIDENTE,
MADAME, MESSIEURS LES COMMISSAIRES,**

AUJOURD'HUI, AU NOM DE MA FAMILLE JOURDAIN, MOI GRÉGOIRE JOURDAIN, INNU DE UASHAT ET MANDATAIRE DU LOT 285, (VOIR ANNEXE 1), JE ME PERMET DE VOUS FAIRE PART DE MES APPRÉHENSIONS FACE AU PROJET HYDROÉLECTRIQUE ET PLUS PARTICULIÈREMENT À LA ZONE D'INFLUENCE D'HYDRO-QUÉBEC EN RAPPORT AVEC NOTRE LOT DE TRAPPE, LE LOT 285.

VOUS N'ÊTES PAS SANS SAVOIR QUE NOTRE FAMILLE, DE MÊME QUE LE NITASSINAN (NOTRE TERRITOIRE) (VOIR ANNEXE 2) A SUBIT AU COURS DES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES UNE HISTOIRE DES PLUS DOULOUREUSE. SANS NOUS CONSULTER, NOUS ET LES NÔTRES, AVONS ÉTÉ DÉPOSSÉDÉ DU TERRITOIRE QUE NOTRE FAMILLE OCCUPE DEPUIS DÉJÀ PLUSIEURS GÉNÉRATIONS.

POUR NE CITER QUE QUELQUES EXEMPLES, PLUSIEURS GROSSES SOCIÉTÉS SONT VENU, EN VUE D'EXPLOITER DES RESSOURCES NATURELLES OU ENCORE ONT UTILISÉ NOTRE NITASSINAN.

AU DÉBUT DES ANNÉES CINQUANTE LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER A FAIT CONSTRUIRE UN CHEMIN DE FER DE PORT-CARTIER, TRAVERSANT NOTRE TERRITOIRE ET SE RENDANT JUSQU'À WABUSH.

PAR LA SUITE, IL Y A EU AU DÉBUT DES ANNÉES 1970 D'IMPORTANTES COUPES DE BOIS EXPLOITÉES PAR LA COMPAGNIE ITT-RAYONNIER, SUR UNE SUPERFICIE AUSSI GRANDE QUE LE NOUVEAU-BRUNSWICK.

P. 8

ENCORE LÀ, NOUS AVONS ASSISTÉ À LA DÉFORESTATION DE NOTRE TERRITOIRE DE TRAPPE SANS AUCUNE CONSULTATION.

(418) 962-3468

EN 1994, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A ANNONCÉ, SUITE À VOS RECOMMANDATIONS, L'ANNONCE DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA SAINTE-MARGUERITE III.

LE PROJET A CRÉÉ UN IMMENSE RÉSERVOIR LONGITUDINAL ENNOYANT SUR SON PASSAGE UNE BONNE PARTIE DE NOTRE TERRITOIRE DE TRAPPE SITUÉ AU NORD-EST DU LOT 285 (VOIR ANNEXE 2A). CES INTERVENTIONS D'HYDRO-QUÉBEC ONT MODIFIÉ DE FAÇON IRRÉVERSIBLE PLUSIEURS KILOMÈTRES DE RIVAGE QUI ÉTAIENT PARMIS LES PLUS PRODUCTIFS DE NOTRE TERRITOIRE.

POUR NOTRE FAMILLE, DONT LE TERRITOIRE A ÉTÉ DUREMENT TOUCHÉ, LES PERTES MATÉRIELLES SONT À CONSIDÉRER. EN PLUS D'AVOIR ÉTÉ LATÉRALEMENT ENVAHI PAR DES CENTAINES DE TRAVAILLEURS AU COURS DE LA CONSTRUCTION, NOUS AVONS ASSISTÉ À L'ÉRECTION D'IMMENSES INFRASTRUCTURES, TELS BARRAGE, PRISE D'EAU, TUNNEL, CENTRAL, LIGNE DE TRANSMISSION, ÉVACUATEUR, ETC...

NOTRE FAMILLE EST MAINTENANT PRIVÉE DES PORTIONS DE TERRITOIRE QUI ÉTAIENT LES NÔTRES, AVEC QUI, NOUS ASSUMIONS LA RESPONSABILITÉ EN Y EXPLOITANT À L'ÉPOQUE DES RESSOURCES FAUNIQUES ET CELA DEPUIS PLUSIEURS GÉNÉRATIONS.

VERS LE MILIEU DES ANNÉES 90, LA COMPAGNIE FORESTIÈRE UNIFORÊT EST VENU SUR NOTRE TERRITOIRE S'ACCAPARER ET S'ACCAPARE ENCORE DE NOS RESSOURCES FORESTIÈRES. IL Y A MÊME EU AU COURS DE L'ANNÉE 99, LA CONSTRUCTION D'UN PONT EN BÉTON S'IL VOUS PLAÎT, TRAVERSANT LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC SITUÉ AU NORD-EST DE NOTRE LOT DE TRAPPE.

EN AOÛT 99, NOS VOISINS INNUS DE PESSAMIT ONT VOTÉ À PRÈS DE 80 %, AU MOYEN D'UN RÉFÉRENDUM (VOIR ANNEXE 3), EN FAVEUR À LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC. C'EST JUSTEMENT OÙ SE SITUE NOTRE PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE AVEC LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC. NOUS SOMMES EN DÉSACCORD AVEC LE PROJET, PUISQUE LA RIVIÈRE TOULNUSTOUC TRAVERSE NOTRE TERRITOIRE ET CETTE FOIS, C'EST MAINTENANT LE CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES QUI S'APPROPRIE NOTRE TERRITOIRE DE CHASSE (VOIR ANNEXE 4).

NOUS NOUS RÉFÉRONS À NOTRE PÈRE, FEU MARCEL JOURDAIN, QUI, À L'ÉPOQUE DES ANNÉES 70 AVAIT DÉCRIT AU MOYEN D'UN DOCUMENT AUDIOVISUEL L'OCCUPATION DU TERRITOIRE PAR LA FAMILLE JOURDAIN (VOIR ANNEXE 5).

NOUS POUVONS PROUVER HORS DE TOUT DOUTE QUE NOTRE TERRITOIRE DE TRAPPE TRAVERSE LA DITE RIVIÈRE TOULNUSTOUC ET QUE CE MÊME TERRITOIRE A ÉTÉ ET EST TOUJOURS OCCUPÉ PAR NOTRE FAMILLE. CETTE RIVIÈRE, UNE FOIS HARNACHÉE, CRÉERA UN BASSIN VERSANT QUI SE DÉVERSERÀ À SON TOUR DANS LE RÉSERVOIR AGRANDI DU LAC STE-ANNE.

POUR QU'UN PROJET D'UNE TELLE AMPLÉUR PUISSE ÊTRE RÉALISÉ PAR HYDRO-QUÉBEC, CE DERNIER SE DOIT DE RÉPONDRE À TROIS CONDITIONS ESSENTIELLES, À SAVOIR :

- ÊTRE RENTABLE ;
- ÊTRE ACCEPTABLE DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ;
- ÊTRE ACCUEILLI FAVORABLEMENT PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES.

C'EST JUSTEMENT SUR LE DERNIER CRITÈRE DES TROIS CONDITIONS ESSENTIELLES, QU'HYDRO-QUÉBEC NE REMPLI PAS SA MISSION, PUISQUE QU'AUCUN MEMBRE DE NOTRE FAMILLE N'A ÉTÉ CONSULTÉ SUR LE PROJET. COMMENT VOULEZ VOUS QUE NOTRE FAMILLE ACCUEILLE FAVORABLEMENT LE PROJET PUISQUE C'EST LA COMMUNAUTÉ DE BESIAMITES QUI A RÉPONDU À NOTRE PLACE ?

DURANT DES DÉCENNIES, MOI ET MA FAMILLE, TOUT PARTICULIÈREMENT MON PÈRE, MARCEL JOURDAIN DE MÊME QUE TOUT LE PEUPLE INNU, AVONS TOUJOURS DEMEURÉ COMPLÈTEMENT IMPUISSANT FACE À TOUS CES PROJETS DE GRANDES ENVERGURES ET ÉTRANGERS À NOTRE CULTURE QUI AFFECTAIENT DE FAÇON IRRÉMÉDIABLE TOUT LE NITASSINAN.

CHAQUE FOIS QUE CES ACTES ONT ÉTÉ COMMIS SUR NOS TERRES, NOUS SOMMES RESTÉS COMPLÈTEMENT DÉMUNIS ET DÉBARMÉS POUR DÉFENDRE NOTRE TERRITOIRE CONTRE TOUS CES GÉANTS ÉTRANGERS QUI S'APPROPRIAIENT LE NITASSINAN SANS JAMAIS TENIR COMPTE DES INNUS QUI AVAIENT OCCUPÉS ET CONTINUENT D'OCCUPER CES VASTES TERRITOIRES, NI MÊME DE TOUTES LES RÉPERCUSSIONS FAUNIQUES HALIEUTIQUES, ..., QU'ELLES ENGENDRERAIENT SUR NITASSINAN.

CETTE TERRE AUQUELLE NOUS AVONS TOUJOURS DÉVOLUÉ LE PLUS GRAND RESPECT ET LA PLUS GRANDE GRATITUDE PUISQUE C'EST DE SA SOURCE QUE MOI, MA FAMILLE ET TOUS MES ANCÊTRES AVONS PUISÉS POUR SATISFAIRE NOS BESOINS DE SURVIE.

AUJOURD'HUI MOI ET MA FAMILLE FAISONS ENTENDRE NOS VOIX AFIN DE CLAMER NOS DROITS SUR CE TERRITOIRE, LE NITASSINAN.

AUJOURD'HUI MOI ET MA FAMILLE FAISONS VALOIR NOS DROITS, NOUS POSSÉDONS DES DROITS ANCESTRAUX AINSI QU'UN TITRE ABORIGÈNE À L'ENDROIT DU NITASSINAN : NOS ANCÊTRES ET MA FAMILLE ONT TOUJOURS OCCUPÉ CES TERRITOIRES. LA COUR SUPRÊME DU CANADA A RECONNU QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES DÉTIENNENT DES DROITS ANCESTRAUX. NOUS AFFIRMONS QUE CE TERRITOIRE EST ET A TOUJOURS ÉTÉ OCCUPÉ PAR LES ANCÊTRES DE MA FAMILLE, D'OÙ L'AFFIRMATION DE NOS DROITS ET TITRES SUR CES TERRES.

« QUAND UN HUART MEURT, UN AUTRE HUART FAIT ENTENDRE SON CRI... »

MON PÈRE QUI A TOUJOURS PROCLAMÉ SES DROITS SUR SES TERRES EST AUJOURD'HUI DISPARU, CEPENDANT, MOI ET MA FAMILLE CONTINUERONS TOUJOURS DE FAIRE ENTENDRE NOS VOIX ET DE PROCLAMER NOS DROITS SUR NITASSINAN.

Sujet: Autorisation de chasse et piégeage sur territoire de piégeage no. 285, Réserve Sept-Iles.

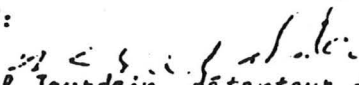
A qui de droit,

La présente autorise Messieurs:

	<u>No. bande - réserve.</u>
Grégoire Jourdain,	380
Lucien Jourdain,	706
Sylvain Jourdain,	714
Robert Jourdain,	150
Sylvestre Jourdain,	597
Jean Claude Jourdain	631
Cyril Jourdain,	378
Wilfrid Jourdain,	379
Joseph Jourdain,	395
Paul Emile Jourdain,	424
Bastien Jourdain,	451
Elie Jacques Jourdain,	532

à chasser et trapper sur le territoire du piégeage no. 285 réserve de Sept-Iles.

Signé:


Marcel Jourdain, détenteur du territoire de piégeage no. 285 Réserve de Sept-Iles.

CC Bernard Labonté.
CC Denis Choquette.
CC Conseil de Bande de Sept-Iles,
ATT: Comité de trappeur.

**ANNEXE 1: LETTRE DU 31/07/78 DES
AFFAIRES INDIENNES ET DU
NORD CANADA.**



701 Laure, Niveau 2,
Sept-Iles, P. Qué.
Le 31 juillet 1978.

Monsieur Grégoire Jourdain,
819 rue Brochu,
Sept-Iles, P. Qué.

Your No. Votre référence

Our No. Notre référence 379/20-10 (NC)

Sujet: Autorisation de chasse et
piégeage sur territoire de
piégeage no. 285, Réserve Sept-Iles.

A qui de droit,

La présente autorise Messieurs:

No. bande - réserve.

Grégoire Jourdain,	380
Lucien Jourdain,	706
Sylvain Jourdain,	714
Robert Jourdain,	150
Sylvestre Jourdain,	597
Jean Claude Jourdain	631
Cyril Jourdain,	378
Wilfrid Jourdain,	379
Joseph Jourdain,	395
Paul Emile Jourdain,	424
Bastien Jourdain,	451
Elic Jacques Jourdain,	532

à chasser et trapper sur le territoire du piégeage no. 285 réserve
de Sept-Iles.

Signé:

Marcel Jourdain
Marcel Jourdain, détenteur du
territoire de piégeage no. 285
Réserve de Sept-Iles.

CC Bernard Labonté.
CC Denis Choquette.
CC Conseil de Bande de Sept-Iles,
ATT: Comité de trappeur.

**ANNEXE 2A: CARTE DU LOT 285, PARTIE
« EST ».**

**ANNEXE 2B: CARTE DU LOT 285 PARTIE
« OUEST ».**

**ANNEXE 3: RÉSULTAT DE SONDAGE SUR
LES MONTAGNAIS DE
BETSIAMITES.**

Dérivation des trois rivières, Manouane, Sault aux Cochons
et Portneuf et construction de la centrale Toulnostouc.

Les Montagnais de Betsiamites votent en faveur d'un partenariat avec Hydro-Québec

C'est à la suite d'un vote fortement majoritaire, 813 en faveur et 196 contre, avec 13 bulletins annulés, soit 79.5%, que les Innu Montagnais de Betsiamites ont accepté, hier au cours d'un référendum, le projet de partenariat financier, économique et social, négocié au cours des deux dernières années avec les représentants d'Hydro-Québec.

Le chef de la communauté innu montagnaise de Betsiamites, M. René Simon, a souligné, au cours d'une conférence de presse donnée ce matin dans les bureaux du Conseil de Bande, à Betsiamites, qu'il était très satisfait des résultats du référendum était accompagné pour la circonstance par les membres du conseil et Bernard Cleary, conseiller en information.

Tout s'est relativement bien passé au cours de cette journée de votation et la population de Betsiamites a saisi le message clair de leurs représentants politiques, a souligné le chef René Simon.

Ce message unanime les invitait à voter massivement en faveur de l'Entente de partenariat avec Hydro-Québec. " Quant à nous, les membres élus du Conseil de Bande, comme nous l'avons toujours dit, nous sommes fiers de cette entente négociée avec Hydro-Québec et des retombées économiques et sociales qu'elle contient. Elle constitue, à ne pas en douter, un moment historique pour Betsiamites ".

Le chef de la communauté a de plus mentionné que ce succès sans précédent était dû, en très grande partie, au fait que tous les conseillers de Betsiamites ont montré un front uni face à leur population.

" Ils n'ont surtout pas eu peur de vendre cette entente à la population. Leur confiance en l'avenir d'une telle entente de partenariat et leur leadership politique invitaient les Montagnais de Betsiamites à les suivre dans la nouvelle voie, beaucoup plus prometteuse d'avenir pour les jeunes différemment dynamiques ".

Les membres du conseil ont tenu à souligner le succès de la campagne d'information objective, menée par MM. Bernard Cleary, Jack Picard et Antoine Bacon. " Le fait d'avoir pris le temps nécessaire - les réunions d'information duraient souvent plus de trois heures - pour rencontrer quelque 230 personnes en assemblées publiques, ou par petits groupes, et leur donner toutes les explications pour bien comprendre le contenu de cette entente, a porté fruit. Bien informés, ces chefs de file ont pu répondre à désinformation habituelle " charriée " par les opposants de tous les développements normaux de la société autochtone ".

Il faut ajouter aussi que tous les membres de la communauté ont été rejoints par une multitude de moyens d'information modernes tels que :

- Une brochure résumant le contenu de l'entente, un fascicule du genre questions et réponses et plusieurs lettres du chef René Simon, documents distribués dans tous les foyers de Betsiamites et, en grande partie, aux Innu Montagnais vivant à l'extérieur de la réserve;
- Plusieurs cassettes vidéo de 10 à 15 minutes ont été produites pour fin de diffusion quotidienne à la télévision communautaire (canal 6) du 6 août au 16 août, à 17h

- Et, du 27 juillet au 16 août, a ...
fois par semaines, les mardi et jeudis.
- Des " posters ", avec comme slogan : *Un meilleur avenir pour nos enfants*, tapissaient les murs de plusieurs édifices publics de la communauté

DES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Par tous les avantages sociaux et économiques de cette *Entente de partenariat avec Hydro-Québec*, a souligné le chef Simon, la population de Betsiamites a constaté l'importance de cette nouvelle forme de partenariat pour la communauté. Elle a perçu clairement qu'il s'agissait de notre avenir et de celui de nos enfants et de nos petit enfants.

Nous nous sommes engagés formellement, a mentionné le chef René Simon, à tout mettre en oeuvre pour que les générations futures des Innu Montagnais de Betsiamites soient fières du geste que nous avons posé collectivement hier et se flattent de la sagesse de leur population d'alors et de leurs dirigeants politiques.

" Enfin, les représentants du Conseil de Bande, pour plus de cohérence et surtout de transparence, entendent mettre en place une structure indépendante, composée de membres élus et non élus, qui verra à suivre l'évolution des résultats de cette entente. Nous soutiendrons les représentants de Betsiamites sur le Comité de mise en oeuvre et à la SOTRAC-Betsiamites et à proposer, aux membres du Conseil, les règles qui régiront l'administration des fonds de cette entente de partenariat.

Nous avons donc pris l'engagement de consulter la population de Betsiamites avant de décider de l'utilisation des fonds compris dans cette entente. Nous leur proposerons les résultats de ces consultations en assemblée publique. Ces règles deviendront, par suite, la politique à suivre. Cette façon de faire ne pourra être changée qu'après un processus formel de consultation et l'acceptation de la population de Betsiamites "

CONTENU DE L'ENTENTE

Cette *Entente de partenariat avec Hydro-Québec* est une entente strictement administrative qui ne touche pas du tout aux droits ancestraux.

Pour ce qui est de la poursuite de 500 millions de dollars contre le gouvernement du Canada, celui du Québec et la société d'État, Hydro-Québec, pour le développement hydroélectrique passé, elle demeure en force. D'ailleurs, le procès débutera en Cour supérieure dès le début de novembre prochain.

Notre plus grande fierté, dans cette entente, a souligné le chef René Simon, est que, pour la première fois, Hydro-Québec accepte et facilite le fait qu'un groupe autochtone devienne un partenaire financier important. Cela donne comme résultats qu'en 50 ans, le Conseil de Betsiamites aura tiré des profits substantiels sur les revenus évalués à de 100 millions de dollars.

" Collectivement, les Innu Montagnais de Betsiamites seront partenaires financiers à 17.5% des projets de dérivation des rivières Manouane, Sault aux Cochons et Portneuf. Comme les coûts de ce projet global sont évalués à 82 millions de dollars, devront donc investir une somme d'argent de 14,350,000\$ "

La première question qui vous vient à l'esprit, a mentionné le chef Simon, est : Comment allons-nous réussir à payer cet emprunt? La réponse est pourtant bien simple: C'est par la vente d'électricité. Et je m'explique...

" D'abord, comme partenaire financier dans un projet qui produit et vend de l'électricité nous sommes propriétaires d'un bloc d'énergie de 17.5% de la production totale

annuelle qui est évaluée à 673,75 GWh. C'est-à-dire que nous possédons annuellement 117,9 GWh d'électricité.

Hydro-Québec s'engage clairement dans l'entente à acheter toute notre partie de production, soit 117,9 GWh, à un prix garanti minimum de 30,000\$ le GWh pendant les 50 ans de l'entente ".

Pour la partie plus traditionnelle de l'Entente de partenariat avec Hydro-Québec, celle qui concerne plus particulièrement les compensations monétaires pour inconvénients, tel que le propose la Cour suprême du Canada dans ses derniers jugements, Betsiamites profitera de trois fonds compensatoires totalisant 23,226,800\$.

Hydro-Québec s'est de plus engagée à procurer de l'emploi permanent à 40 ou 50 Innu Montagnais de Betsiamites au cours de la construction des projets de dérivation et de construction de la centrale Toulnostouc. Elle s'engage aussi à favoriser l'embauche d'Innu Montagnais dans le cadre de ses activités courantes.

Pour ce qui est des entreprises de Betsiamites, Hydro-Québec a pris l'engagement de leur octroyer des contrats pour la valeur de 35 millions de dollars, soit 10% de la va totale. Évidemment, ces entreprises pourront s'associer avec d'autres entreprises autochtones ou québécoises à la condition expresse cependant qu'elles conservent 50% des actions des entreprises temporairement formées.

La mise en oeuvre de cette entente sera conjointe entre Hydro-Québec et le Conseil de Betsiamites. Elle se fera au sein d'un comité où chaque partie sera à l'égalité. Ce comité de mise en oeuvre est chargé de faire valoir les intérêts de chacune de parties donc les intérêts de tous les Innu Montagnais.

SOURCE : Bernard CLEARY,
conseiller en information pour Betsiamites

Tél.: (418) 567-8488
(418) 842-3282

The Native Trail


La piste amérindienne


**ANNEXE 4: CARTE DU LOT 285 ET
LIMITE TERRITORIALE DE LA
ZONE DE BETSIAMITES.**



Lot de trappe 285
Réserve à castors
de Saguenay
Division Sept-Îles.

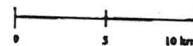
Famille Marcel Jourdain
Lot de trappe 285

Légende

- Lot de trappe
- Nitassinan de
Beaulamites

À noter que les limites sont approximatives

Sources:
Fonds de carte topographique 1: 250 000
Carte 22J, Sept-Îles, 1981.
Carte 22O, Lac Fouquet, 1991.
Lot de trappe: Lots de piégeage, Réserve
à castors Saguenay, Division Sept-Îles,
sud-ouest, Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche, échelle 1: 250 000,
Février 1986, Document de travail.
Note: 250 000 - 250 000 - 65%



Mars 2001



**ANNEXE 5: DOCUMENT AUDIO VISUEL
PRÉPARÉ PAR LES ATELIERS
AUDIO-VISUEL DU QUÉBEC.**